



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

ETANG DE CHABAUD-LATOUR CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.



DESCRIPTION

Avec une superficie de plus de 100 ha, et 2,5 km de berges autorisées à la pratique de la pêche, les postes de pêche à l'étang de Chabaud-Latour sont multiples et diversifiés. Les profondeurs en pieds de berges pourront vous surprendre avec près de 4m par endroit (partie Sud).

ACCÈS

- Au nord, par la rue de Mons 50.459926, 3.596710
- Au sud, par la base de loisir, rue Henri Martrice 50.44988, 3.60124

CRITÈRES (échelle de moins à plus)

Accessibilité :

(de la zone de stationnement à la berge)



Cadre naturel :

(milieu urbain à milieu naturel)



Diversité des habitats :

(branchages, nénuphars,...)



Niveau de pêche :

(de débutant à expert)



Aménagement :

(table pique-nique, ponton, parking,..)



Superficie :

60 hectares

CONDITIONS DE PÊCHE

- Conforme à l'arrêté préfectoral en vigueur
- Respecter les zones de pêche autorisées
- Pêche de nuit interdite
- Pratique de la pêche du bord
- Interdiction du bateau amorceur
- Amorçage raisonnable

POISSONS PRÉSENTS

Brochet



Gardon



Silure



Carpe



Tanche



Perche



AAPPMA
«Les Francs Pêcheurs condéens»

M. Henri Mascart

06.37.57.17.56

www.les-francs-pecheurs-condeens.fr

Les conditions d'exercice de la pêche annuel sont réglementées par arrêté préfectoral, visible sur le site de la Fédération www.peche59.com et affichées en mairie



7/9 chemin des croix - BP 50019
59530 LE QUESNOY



contact@peche59.com



03.27.20.20.54